

Préfecture de la Seine Maritime

Communauté d'Agglomération Caux - Seine - Agglo

Projet de doublement du réseau d'eau industrielle entre les réservoirs de Canteleu et la Porte Saint Georges à Notre Dame de Gravenchon, à Port Jérôme sur Seine.

Déclaration d'intérêt général

Enquête Publique du 17 Avril au 2 Mai 2023

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE

Dossier N° E23000011/76

Commissaire – enquêteur : Philippe BRETON

Conclusions

Le réseau d'eau industrielle concerné par le projet de renforcement identifié au titre de de la présente enquête publique alimente à ce jour 35 sites industriels entre Port-Jérôme et Le Havre.

D'une longueur de 32 Kms, il prend sa source à hauteur de l'usine de Norville qui assure le pompage dans la Seine et s'achève au niveau de bouclage de l'usine de Radicatel, à l'amont immédiat du Pont de Tancarville.

Ce réseau est pour l'essentiel constitué de **canalisations de diamètre de 900 à 1200mm, doublées sur la quasi-totalité de leur parcours, à l'exception notable d'un tronçon d'environ 1,9 Kms situé sur le territoire de Port Jérôme, entre les bassins dits « de Canteleu » et l'usine pétrochimique (située à hauteur de la Porte St Georges)** exploitée par le Groupe Exxon Mobil, qui utilise notamment ces eaux dans le cadre de ses process industriels proprement dits mais aussi, comme la plupart des industries concernées, à des fins de protection contre les risques d'incendie.

Alors même qu'il sera concomitant avec le projet de modernisation de l'usine de Norville qui portera sa capacité de production de 80000 à 150000 m3, le projet de doublement de cette partie de réseau, tel que défini par la Communauté d'agglomération Caux-Seine apparaît donc d'un intérêt majeur.

Intérêt d'autant plus évident qu'il se situe sur des terrains largement « anthropisés », à usage agricole, éloignés de tout captage d'eau potable, et qu'il correspond à plusieurs objectifs environnementaux du SDAGE Seine-Normandie du SAGE de la Vallée du Commerce, tels qu'ici rappelés :

- Pour le SDAGE Seine-Normandie, parmi les 8 « Défis » qui le fondent depuis 2009 au titre de la réduction des risques de pollutions, de la protection des captages et des milieux humides comme de la prévention des risques d'inondations, on relèvera notamment le défi N°7 relatif à la « gestion de la rareté de la ressource en eau » (particulièrement essentielle en cette période de crise climatique) : le renforcement du réseau d'eau industrielle depuis la station de pompage en Seine de Norville, devra contribuer expressément à la réduction des forages et des captages directement opérés par les industriels dans les nappes phréatiques.
- Pour le SAGE de la Vallée de Commerce, articulé autour de 6 enjeux, 20 objectifs généraux et 76 dispositions pratiques, le projet, tel que défini par la Collectivité maître d'ouvrage accompagne, comme évoqué ci-dessus, précisément à la disposition 48 qui vise à « favoriser l'eau de Seine en réhabilitant l'usine d'eau industrielle de Norville » en permettant limiter d'autant les prélèvements individuels éventuel à partir des nappes.

Je relève par ailleurs que le projet, prévu en dehors de tout périmètre de protection des captages d'eau potable (voir ci-dessus), se situe à l'intérieur d'une « zone d'aléas de niveau faible » du P.P.R.T de Port Jérôme, et à plusieurs kilomètres des zones naturelles les plus proches du secteur : Zone humide « Marais Vernier et vallée de la Risle Maritime » (en rive gauche du fleuve), Zones Natura 2000 (Boucles de la Seine Aval, Marais vernier et Risle Maritime, Estuaire et Marais de la Basse Seine) et Z.N.I.E.F.F (Boisement de la Vallée du Commerce, Marais de Petiville et Saint Maurice d'Etelan).

Dans le même temps, la servitude d'utilité publique qui portera sur les quelques propriétés privées concernées, (2251 m2), sensiblement moins étendues au demeurant que les propriétés publiques (3596 m2) n'apparaît ni contradictoire ni incompatible avec leur utilisation actuelle en terres de

grande culture compte tenu des caractéristiques prévues pour l'ouvrage : canalisation de 1200 mm de diamètre déposée au fond d'une tranchée provisoire de 1 à 2 mètres de profondeur et d'une largeur, enrobage et remblai compris, d'environ 2 mètres de largeur.

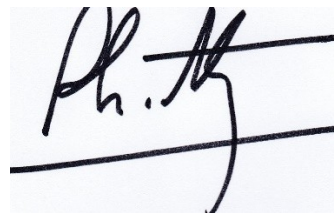
Avis motivé

Au terme de cette enquête publique et pour l'ensemble des raisons ci-dessous rappelées :

- Intérêt de l'ouvrage au regard des enjeux d'efficacité industrielle et de protection renforcée contre les risques d'incendie sur le dernier tronçon non encore doublé du réseau d'eau industrielle de la Zone Industrialo-Portuaire de Port-Jérôme
- Préservation des nappes phréatiques par la limitation rendue possible des forages et prélèvements individuels,
- Absence d'impact sur les milieux naturels les plus proches,
- Absence d'incompatibilité avec les activités de grande culture opérées sur les deux propriétés privées appelées à être concernées par la servitude publique dérivant de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général sollicitée par la Communauté d'Agglomération compétente en matière de production, d'acheminement, de traitement et de vente d'eau industrielle,

J'émet un avis favorable à la procédure de Déclaration d'Intérêt Général engagée par la Communauté d'Agglomération Caux-Seine, en vue du doublement de la conduite d'eau industrielle entre les réservoirs de Canteleu et le site de la Porte Saint Georges à Port-Jérôme sur Seine, au titre de la délibération du Conseil communautaire en date du 14 Décembre 2021.

Fait à Mesnil-Esnard, le 9 Mai 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ph. Breton', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Philippe BRETON

Commissaire-enquêteur